

Retrait de l'emballage EasyPack™ HEAT³ du module après utilisation

- 1) Ne retirez pas l'emballage avant que cela ne soit absolument nécessaire, et ce afin d'assurer une protection maximale.
- 2) Avant de retirer l'emballage, déterminez si vous souhaitez retirer tout l'emballage en une seule fois ou seulement partiellement (par exemple, quelques côtés).
N.B. ! Si vous retirez partiellement l'emballage, notez que les bords coupés peuvent faire en sorte que le vent arrache le reste de l'emballage, il peut donc être nécessaire de fixer l'emballage au module à l'avance.
- 3) Retirez les feuillets de l'emballage ou, si aucun feuillet n'a été utilisé, coupez le périmètre inférieur de l'emballage.
- 4) Découpez les bords latéraux de l'emballage.
- 5) Afin de faciliter la manipulation de l'emballage à retirer, il est recommandé de l'enlever en bandes de film jusqu'à quelques mètres (la quantité de film à retirer ne doit pas être trop grande ni trop lourde et il doit être facile de l'enrouler).
- 6) Retirez des panneaux de film tous les matériaux qui ne sont pas en plastique (par exemple, ruban d'emballage, lattes en bois, vanes de ventilation, sangles de chargement, etc.).
- 7) Dépliez les panneaux de film coupés/retirés et rangez-les les uns sur les autres.
- 8) L'emballage doit être roulé aussi étroitement que possible pour minimiser la quantité de déchets produits. Afin d'éviter tout problème lors de la remise du film aux entreprises de recyclage des déchets, nous recommandons de garder le film propre et de ne pas le rouler dans la boue. Pour un plus grand nombre de pièces d'emballage, les emballages vous sont envoyés dans des big-bags, que vous pouvez utiliser pour faciliter la collecte et la remise du film thermorétractable retiré.
- 9) Les emballages usagés collectés doivent être remis aux entreprises de gestion des déchets avec le reste des déchets de films collectés. Les emballages thermorétractables usagés (matériau — PE-LD, plastique #4) peuvent être recyclés en d'autres produits. Veuillez utiliser cette option !
- 10) **SOYEZ RESPONSABLE ET ENVOYEZ TOUS LES MATÉRIAUX D'EMBALLAGE À UNE ENTREPRISE DE RECYCLAGE DES DÉCHETS QUI LES LIVRERA AUX ENTREPRISES DE FABRICATION QUI PEUVENT LES UTILISER.**